| Département |
| --- |
| SAONE ET LOIRE |
| Canton |
| SAINT REMY |
| Commune |
| SAINT-REMY |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

---

Liberté – Égalité – Fraternité

---

ARRETE DU MAIRE

N° 204/26

**Règlementation aire de jeux – Fermeture de l'aire de jeux – Les Hauts de Marobin rue Abbé Pierre**

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Considérant que les dégradations et détériorations empêchant le bon fonctionnement de l'aire de jeux située dans le lotissement Les Hauts de Marobin rendent nécessaire sa fermeture au public,

# A R R E T E

**ARTICLE 1 :**

À compter du jeudi 29 octobre 2026, l'aire de jeux située rue Abbé Pierre, dans le lotissement des Hauts de Marobin, sera fermée au public pour une durée indéterminée en raison de dégradations et de détériorations empêchant son bon fonctionnement.

**ARTICLE 2 :**

La fermeture de l'aire de jeux sera assurée par des barrières vauban et de la rubalise, avec un balisage adapté.

**ARTICLE 3 :**

Madame la directrice générale des services, le Commissariat de Police de CHALON SUR SAÔNE, Monsieur le responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa publication, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 29 octobre 2026

Florence PLISSONNIER

Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Notifié le 29/10/26.